



Conseil du développement industriel

Trente-sixième session

Vienne, 23-26 juin 2009

Point 5 h) de l'ordre du jour provisoire

Nomination d'un commissaire aux comptes

Comité des programmes et des budgets

Vingt-cinquième session

Vienne, 5-7 mai 2009

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

Nomination d'un commissaire aux comptes

Candidats au poste de commissaire aux comptes

Rapport du Directeur général

Informations sur les candidatures reçues au 24 février 2009 pour la nomination au poste de commissaire aux comptes.

1. Dans sa décision GC.12/Dec.15, la Conférence générale a décidé, en 2007, de nommer le Vérificateur général des comptes du Pakistan au poste de commissaire aux comptes de l'ONUDI pour une période de deux ans, allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2010, avec le mandat spécifié dans le Règlement financier de l'ONUDI.
2. Dans sa décision GC.6/Dec.18, la Conférence a prié le Directeur général d'inviter les États Membres à faire des propositions concernant la nomination d'un commissaire aux comptes et de les présenter au Comité des programmes et des budgets pour examen. Donnant suite à cette décision, le Directeur général a adressé aux États Membres, le 21 janvier 2009, une note verbale les invitant à lui faire savoir avant le 24 février 2009 s'ils souhaitaient offrir les services d'un commissaire aux comptes, afin qu'il puisse porter ces propositions à l'attention du Comité des programmes et des budgets à sa vingt-cinquième session, devant se tenir du 5 au 7 mai 2009.
3. Le 24 février 2009, les candidatures ci-après avaient été reçues:

M. Ahmed Elmidaoui	Premier Président de la Cour des comptes du Maroc
M. Tanwir Ali Agha	Vérificateur général des comptes du Pakistan
M. Manuel Núñez Pérez	Président de la Cour des comptes d'Espagne

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



4. Tous les candidats ont rempli le formulaire standard de candidature au poste de commissaire aux comptes. Le Comité des programmes et des budgets sera saisi, pour examen, des réponses reçues, regroupées dans un document de séance, qui sera distribué avant le début de la session de manière à faciliter la prise d'une décision.
5. Une note d'information en date du 26 février 2009 a été adressée aux missions permanentes, accompagnée d'une copie des communications concernant les candidatures, communications qui sont également reproduites en annexe au présent document.

Mesures à prendre par le Comité

6. Le Comité pourrait proposer au Conseil du développement industriel de recommander à la Conférence générale de nommer l'un des candidats commissaire aux comptes pour l'ONUDI pour un mandat de deux ans à compter du 1^{er} juillet 2010. Le mandat du commissaire est précisé à l'article XI (et annexe) du Règlement financier de l'ONUDI. Les frais de voyage et autres frais afférents aux activités du commissaire sont imputés au budget ordinaire de l'ONUDI, des honoraires d'un montant fixe étant prévus à cette fin.

Annexe

Communications concernant les candidatures au poste de commissaire aux comptes reçues au 24 février 2009

A. Communication concernant la candidature de M. Ahmed Elmidaoui, Premier Président de la Cour des comptes du Maroc

Mission permanente du Royaume du Maroc auprès des organisations internationales à Vienne

EM
89. F.P.

La Mission permanente du Royaume du Maroc à Vienne présente ses compliments au Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et, se référant à la note verbale n° CU 2009/05 du 21 janvier 2009, a l'honneur de lui faire savoir que le Gouvernement du Royaume du Maroc a désigné le Premier Président de la Cour des comptes du Maroc, M. Ahmed Elmidaoui, comme candidat au poste de commissaire aux comptes de l'ONUDI pour l'exercice biennal 2010-2012.

La Mission permanente du Royaume du Maroc à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel les assurances de sa très haute considération.

Vienne, le 24 février 2009

[Paraphe]

[Cachet de l'ambassade du
Royaume du Maroc à Vienne]

Le Directeur général
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Vienne

B. Communication concernant la candidature de M. Tanwir Ali Agha, Vérificateur général des comptes du Pakistan

Mission permanente du Pakistan auprès des organisations internationales à Vienne

UNIDO-6/PakCand/2009

Le 9 février 2009

La Mission permanente de la République islamique du Pakistan à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et, se référant à la note n° CU 2009/05 du 21 janvier 2009, a l'honneur de lui faire savoir que le Gouvernement pakistanais a décidé de proposer les services du Vérificateur général des comptes du Pakistan, M. Tanwir Ali Agha, pour un nouveau mandat de deux ans de commissaire aux comptes de l'ONUDI à compter du 1^{er} juillet 2010.

Lors de la douzième session de la Conférence générale de l'ONUDI, tenue à Vienne du 3 au 7 décembre 2007, le Pakistan a été choisi pour le poste de commissaire aux comptes de l'ONUDI pour une période de deux ans, du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2010. Prenant acte de l'usage à l'ONUDI qui consiste à nommer un commissaire aux comptes pour un mandat de deux ans puis à reconduire ce mandat pour des périodes consécutives, ainsi que des "meilleurs dispositifs de vérification des comptes d'organismes internationaux" établis par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, le Gouvernement pakistanais a décidé de proposer les services du Vérificateur général des comptes du Pakistan pour un nouveau mandat de commissaire aux comptes de l'ONUDI (1^{er} juillet 2010-30 juin 2012).

Le Gouvernement pakistanais estime que, compte tenu des principes de continuité, d'équité, de neutralité, de transparence et de répartition géographique équitable, la candidature de M. Tanwir Ali Agha aux fonctions de commissaire aux comptes de l'ONUDI devrait recueillir l'agrément de tous les États Membres.

La Mission permanente de la République islamique du Pakistan saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat les assurances de sa très haute considération.

[Paraphe]

[Cachet de l'ambassade du
Pakistan à Vienne]

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
pour le développement industriel (ONUDI)
À l'attention de M. Kandeh K. Yumkella,
Directeur général
Centre international de Vienne
B.P. 300
A-1400 Vienne
Télécopie: 0043-1-26026-6874

Hofzeile 13, A-1190 Vienne (Autriche), téléphone: 0043-1-368 73 81 et 82,
Télécopie: 0043-1-367 18 31 et 368 73 76, courriel: parepvienna@gmail.com

C. Communication concernant la candidature de M. Manuel Núñez Pérez, Président de la Cour des comptes d'Espagne

Mission permanente de l'Espagne auprès des organisations internationales à Vienne

Réf.: NV/n° 5/2009

La Mission permanente de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne présente ses compliments à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et, se référant à la note n° CU 2009/05 du 21 janvier 2009, a l'honneur de présenter la candidature de M. Manuel Núñez Pérez, Président de la Cour des comptes d'Espagne, au poste de commissaire aux comptes de l'ONUDI pour une période de deux ans à compter du 1^{er} juillet 2010.

M. Manuel Núñez Pérez, en sa qualité de Président de la Cour des comptes d'Espagne – organe suprême en la matière, reconnu en tant que tel par la Constitution espagnole, qui garantit son indépendance – a une compétence professionnelle du plus haut niveau, ainsi qu'une solide expérience de la vérification des comptes d'organismes internationaux.

Le Président de la Cour des comptes d'Espagne est en mesure d'offrir à l'Organisation une méthode de vérification hautement professionnelle et de première qualité sur le plan technique. Pour s'acquitter de sa tâche, il tirerait parti des compétences d'une équipe de la plus grande valeur, spécialisée dans la vérification des comptes d'organismes internationaux et hautement performante.

La candidature de M. Manuel Núñez Pérez jouit de l'appui et de la confiance sans réserve du Gouvernement espagnol.

La Mission permanente de l'Espagne saisit cette occasion pour renouveler à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel les assurances de sa très haute considération.

Vienne, le 24 février 2009

[Paraphe]

[Cachet de la Mission permanente
de l'Espagne auprès des
organisations internationales]

Organisation des Nations Unies pour
le développement industriel (ONU/DI)